



Gouvernance d'entreprise et capital

Evolution du capital et performance boursière

D.3.4.4 Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Les autorisations, en cours de validité en 2022, d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières sont les suivantes :

Délégations financières en vigueur en 2022 Utilisation par le Conseil d'administration en 2022

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Echéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2022	Commentaires
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social – Offre Ingenico						
Autorisation pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription (DPS) d'actions, dans le cadre d'une offre au public ayant une composante d'échange initiée par la Société sur les titres Ingenico	72 500 000	9 juin 2020 (32 ^e résolution)	9 août 2022	26 mois	-	-
Autorisation pour décider l'émission sans DPS d'actions réservées aux bénéficiaires d'actions gratuites attribuées par Ingenico groupe SA et aux détenteurs d'actions Ingenico groupe SA au travers d'un plan d'épargne entreprise et/ou d'un plan d'épargne Groupe ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.	650 000	9 juin 2022 (34 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	24 juin 2022 (€150 610,48) ⁶ 28 juillet 2022 (€8 893,04) ⁶ 11 août 2022 (€45 077,88) ⁶ 25 août 2022 (€11 642,96) ⁶ 22 septembre 2022 (€556,24) ⁶ 26 septembre 2022 (€60 046,04) ⁶ 9 novembre 2022 (€17 592,96) ⁶	Utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital dans le cadre d'une émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social						
Augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires	50% du capital social* ²	9 juin 2022 (28 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires avec offre au public ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange	10% du capital social* ^{1,2}	9 juin 2022 (29 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital sans DPS des actionnaires par une offre au public visé au 1 de l'Article L. 411-2 du Code monétaire et financier	10% du capital social* par période de douze mois ^{1,2}	9 juin 2022 (30 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS	15% de l'émission initiale ³	9 juin 2022 (31 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	500 millions	9 juin 2022 (33 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	24 juillet 2022 (€206 575,16) ⁷	-
Autorisation d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans DPS en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital	10% du capital social* ¹	9 juin 2022 (32 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique

Délégations financières en vigueur en 2022
Utilisation par le Conseil d'administration en 2022

Nature des délégations et autorisations consenties au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale	Montant maximal autorisé (en euros)	Date de l'autorisation	Echéance	Durée de l'autorisation	Utilisation en 2022	Commentaires
Programme de rachat d'actions						
Autorisation d'opérer sur les actions de la Société	10%, du montant du capital social Prix d'achat maximum par action : 74 euros	9 juin 2022 (26 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	-	Non utilisable en période d'offre publique
Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	10%, du montant du capital social par périodes de 24 mois	9 juin 2022 (27 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	-
Opérations réservées aux salariés et dirigeants mandataires sociaux						
Augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe	2,5% du capital social* 4	9 juin 2022 (35 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	-	-
Augmentation de capital avec suppression du DPS au profit de catégories de bénéficiaires constitués de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères, dans le cadre d'une opération d'actionariat salarié	2,5% du capital social* 4	9 juin 2022 (36 ^e résolution)	9 décembre 2023	18 mois	-	-
Attribution d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux d'Ingenico	0,43% du capital social**	9 juin 2020 (35 ^e résolution)	28 décembre 2022	26 mois	-	-
Autorisation d'octroyer des options sur actions aux salariés et aux cadres supérieurs	2% du capital social* (avec un plafond exceptionnel de 0,6% du capital social en cas d'utilisation simultanée ou successive et un sous-plafond de 0,027% du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs5)	9 juin 2022 (37 ^e résolution)	9 août 2024	26 mois	9 juin 2022	-
Autorisation d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux	0,70% du capital social* (avec un sous-plafond de 0,027% du capital social* pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs5)	9 juin 2022 (38 ^e résolution)	9 juin 2025	38 mois	9 juin 2022	-

* Montant du capital social de la Société à la date de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

1 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 29, 30, 31 et 32 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022. Toute augmentation de capital réalisée en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce plafond global de 10% ainsi que le plafond global de 50% fixé à la 28^e résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

2 Plafond global applicable aux augmentations de capital avec maintien et suppression du DPS effectuées au titre des résolutions 28, 29, 30, 31 et 32 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022. Toute augmentation de capital réalisée en vertu de ces résolutions s'imputera sur le plafond global de 50%. Le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances ou titres assimilés donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être réalisées en vertu des résolutions 28, 29 et 30, ne pourra dépasser le plafond de 1,5 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise.

3 Le montant nominal des augmentations de capital effectuées au titre de la résolution 31 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022 s'imputera (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée, (ii) sur le plafond global prévu à la résolution 28 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans DPS, sur le montant du sous-plafond fixé par la résolution 29 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

4 Plafond commun aux opérations d'augmentation de capital réalisées en vertu des résolutions 35 et 36 adoptées par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

5 Le nombre total d'options susceptibles d'être consenties en vertu de la résolution 37 et les attributions d'actions gratuites susceptibles d'être réalisées en vertu de la résolution 38 de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, ne pourront excéder ensemble un plafond de 0,60% du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

6 Augmentations de capital réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de liquidité conclus au profit des bénéficiaires de plans d'actions de performance (voir la section B.6.2.4 – Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2022).

7 Utilisation faite pour servir les plans d'actions de performance dont la période d'acquisition est arrivée à échéance en 2022, ou dans le cadre de la livraison par anticipation d'actions de performance en cas de circonstances particulières (décès, invalidité), et dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (Boost 2020) pour servir l'abondement (voir la section B.6.2.4 – Note 8 du Document d'Enregistrement Universel 2022).